

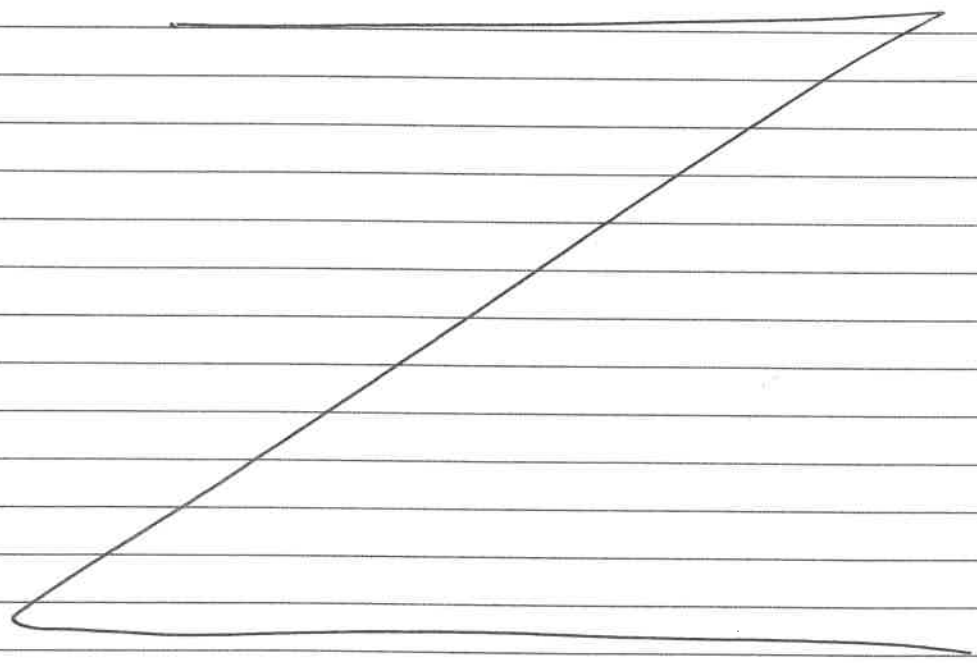
Remise du dossier
M. 10. 2019

Après consultation du PLU nous souhaiterions faire part de notre opposition à la création de la zone AUÉ sur le territoire de Passendorf.
D'autre part nous contestons la résine des emplacements 303 et 305 en l'état existant de la mise en pieuvre sur notre propriété bâtie et nécessitant la destruction totale de notre clôture.

En souhaitant que vous tenez compte de nos remarques nous vous prions de croire à nos salutations respectueuses.

07214

DANIEL SUR
MISSAIRE ENQUÊTEUR



Grassendorf, le 10 janvier 2019

**M. LE Président de la Communauté
de Communes du Pays de la Zorn**
43 Route de Strasbourg
67270 HOCHFELDEN

Objet : Remarques et inquiétudes relatives à l'éventuelle construction d'un équipement public sur le banc de Grassendorf d'un équipement type « salle des fêtes ».

Monsieur Le Président,

À la suite de la sortie de l'esquisse du nouveau PLUI de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, je constate que la commune de Grassendorf a prévu une extension de l'enveloppe urbaine au nord-est du village, dans le prolongement de l'impasse des prés. Cette parcelle (N°311) située dans un espace agricole de grande culture (classé « A » selon la Légende du Règlement Graphique) et actuellement exploitée, a ainsi été classée en Zone à Urbaniser et nouveau quartier à usage dominant d'équipements publics (1 AUE).

En effet, il semblerait que les orientations d'aménagement se dirigeraient vers la construction d'une nouvelle salle des fêtes.

Monsieur le Président, notre inquiétude, vis-à-vis de cette éventuelle construction est grande d'autant plus que nous subissons déjà le bruit de la très fréquentée départementale D 419.

En effet, nous, les riverains proches (dont les noms et signatures figurent au bas de ce courrier), seront directement concernés par les éventuelles nuisances que ce type de construction peut amener :

- Tapages nocturnes : la 1ère habitation se trouvant à 50 mètres de la future salle
- Circulation intempestive et dangereuse dans une impasse ne pouvant accueillir de la circulation.
- Rodéo sauvage
- Squat
- Parking sauvage
- Déchets sauvages...

Ensuite, nous nous interrogeons également sur le bien-fondé de cette construction (aucune association sportive et culturelle existante) alors qu'une salle des fêtes existe déjà au sein du village, située à proximité de la mairie et de l'école et utilisée par cette dernière. Certes, une rénovation serait à prévoir mais la place est déjà disponible et des choses sont envisageables d'autant plus que l'école est vouée à disparaître avec la construction de l'école inter-communale d'Alteckendorf. Un

0025
projet de restructuration utilisant une ancienne école et une ancienne salle ne serait-ce pas plus économe d'un point de vue financier et foncier ?

Ensuite, nous sommes étonnés qu'un terrain agricole classé en Zone A à l'extérieur du village puisse ainsi être transformé en Zone à urbaniser alors que la volonté politique est de limiter les coûts mais également le grignotage de la terre agricole. Pour information, un nouvel espace culturel et sportif (avec salle des fêtes disponible à la location) a été construit dans le village voisin de Morschwiller, village auquel nous sommes attenants et possédons des relations de proximité (école intercommunale, commerces, sports...).

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous nous prions, Monsieur le Président, de croire en nos salutations les plus distinguées.

Pour le collectif des signataires ci-dessous,

Les riverains-signataires :

Communauté de Communes

43 Route de Strasbourg

67270 HOCHFELDEN

Grassendorf, le 11 janvier 2019

A l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes - Monsieur Bernard Freund

Objet : PLUI

PJ : 1 Photo

Après consultation du PLUI, je souhaiterais faire part de mon opposition à la création de la zone 1 AUE sur le territoire de la commune de Grassendorf le long de la route départementale RD 421, en raison des nuisances que provoque un tel établissement pour le voisinage.

D'autres part, je conteste la réserve des emplacements n°303 et 305 pour desservir cet équipement public, car l'élargissement de la rue empiétera sur ma propriété bâtie et nécessitera la destruction totale de mon beau mur de clôture. (voir Photo en annexe).

Pour terminer, au vu des extensions de parcelle dans la zone UB je demande à titre de parité le prolongement des parcelles 302, 304, dans l'alignement de la parcelle 286.

Veillez agréer, Monsieur Le Président, mes salutations distinguées.